

et de paraître a élevé les besoins au-dessus des produits légitimes d'un travail régulier, il a fallu chercher des ressources plus promptes, provoquant plus d'espérances, et, par compensation, plus de périls. L'agiotage détourne l'activité au préjudice de la bonne industrie ; il lui enlève des capitaux nécessaires, car il n'y a point de jeu sans enjeu ; et, avec ces capitaux, il ne produit rien. Tout bénéfice résultant de l'agiotage n'est qu'un déplacement de la richesse, bien plus, une destruction de la richesse. Jamais le jeu fictif sur les denrées ou marchandises n'a fait remuer ni vendre un hectolitre d'alcool, ou une tonne d'huile, ou un sac de blé. Toutes ces opérations, lors même qu'elles se forment sous le nom d'une denrée utile, ne remuent en réalité que du papier ; tout ce mouvement par milliards, sur les chemins de fer, qui devait couvrir la France d'un réseau complet, n'en a exécuté, après tant de fracas, que quelques centaines de lieues, à des conditions exorbitantes pour l'Etat, et partout ailleurs, les compagnies ont été contraintes de déclarer leur impuissance.

Nous venons de peindre d'une manière bien faible et bien insuffisante le mal économique qui dévorait la société française, à l'apparition de la République. Cette grande secousse n'a abattu que ce qui était déjà gravement vicié, et les véritables richesses économiques de la France sont restées intactes. La République ne nous a point enlevé notre sol fécondé par les travaux de vingt siècles. Notre appareil de grandes voies de communication, nos routes, nos canaux, nos fleuves endigués, nos chemins de fer ont une valeur réelle, qui ne dépend pas des cotes variables de la Bourse ; il nous reste nos fabriques, notre organisation industrielle, notre population industrielle, nos traditions, notre science, nos épargnes. De capitaux, il n'a disparu que ceux qui n'existaient que facticement. La France a donc encore tous les éléments de sa prospérité, et tous les moyens de les mettre en œuvre. Qui donc y ferait obstacle ? La liberté politique n'est pour un peuple que ce que le droit de disposer de soi-même est pour un individu, c'est-à-dire la faculté de diriger ses actes, suivant les lumières de sa raison, et de pourvoir à ses intérêts légitimes, suivant son libre arbitre. Or, une telle position est la condition de tout perfectionnement dans les voies matérielles, aussi bien que dans les voies morales.

L'avènement de la République a été suivi de désordres ; il n'en pouvait être autrement. L'édifice monarchique, tout vermoulu et ébranlé qu'il était, n'a pu s'écrouler, sans soulever un amas de poussière. Nous avons eu les troubles de la rue ; nous avons eu l'égarément des utopies qui ont prétendu enchaîner violemment la société à